Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 056-225600014-20250616-DGAECAT_SA25_02-AR

Publié en ligne le 07/07/2025

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
EDUCATION CULTURE ATTRACTIVITE TERRITOIRES
SERVICE ARCHEOLOGIE

Réf. : DGAECAT-SA25-02

DECISION DE REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3211-2,

Vu le code du patrimoine et notamment l'article L. 523-4,

Vu la délibération du conseil départemental du 1er juillet 2021 donnant délégation au président du conseil départemental en matière de réalisation de diagnostic d'archéologique préventive,

Considérant l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n°2025-194 en date du 3 juin 2025 relatif à l'aménagement provisoire de la cour d'honneur du château de Suscinio à Sarzeau (56) reçu le 3 juin 2025,

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DECIDE :

- d'accepter de réaliser le diagnostic d'archéologie préventive prescrit par arrêté n°2025-194 en date du 3 juin 2025 relatif à l'aménagement provisoire de la cour d'honneur du château de Suscinio à Sarzeau (56).

Vannes, le 16 juin 2025

Le Président du Conseil départemental

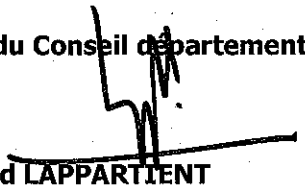

David LAPPARTIENT